



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer de la Gironde  
Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU 15 JUIN 2010

---

Arrêté de péremption

---

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,  
COMMANDEUR de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**12786/2**

**VU** le Code de l'Environnement – Livre V relatif aux installations classées, et notamment son article R512-74,

**VU** l'arrêté préfectoral n°12786 du 26 février 1987 autorisant Monsieur MANSENCAL Patrick à exploiter un dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles sur le territoire de la commune de CARBON BLANC, avenue Victor Hugo lieu-dit «Les Tuileries»,

**VU** le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date 14 avril 2010,

**CONSIDÉRANT** que ce dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles n'est plus exploité depuis plusieurs années,

**CONSIDÉRANT** que l'exploitant a disparu,

**CONSIDÉRANT** les conditions de remise en état du site,

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

**- ARRÊTE -**

-----

**ARTICLE 1**

Il est constaté la péremption de l'autorisation d'exploiter, sur le territoire de la commune de Carbon Blanc, le dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles délivrée à Monsieur MANSENCAL Patrick, par arrêté préfectoral n°12786 du 26 février 1987.

**ARTICLE 2**

Le Maire de Carbon Blanc est chargé de faire afficher à la porte de la mairie, pendant une durée minimum d'un mois, un extrait du présent arrêté, en faisant connaître qu'une copie intégrale est déposée aux archives communales et mise à la disposition de tout intéressé.

1

**ARTICLE 3**

- la Secrétaire Générale de la Préfecture,
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
- le Maire de la commune de Carbon Blanc,
- l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 15 JUIN 2010  
LE PREFET,

~~Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale~~

**Isabelle DILHAC**

DÉPARTEMENT  
de la GIRONDE

COMMUNE  
de *Yvonne Belame*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES  
CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

(Sept. 1970)  
Section A  
U.<sup>o</sup> Feuille

Echelle: 1/2500

N<sup>o</sup> d'ordre au registre de constatation des droits:  
Coût du présent extrait: 9,00  
Cachet du Service d'origine:

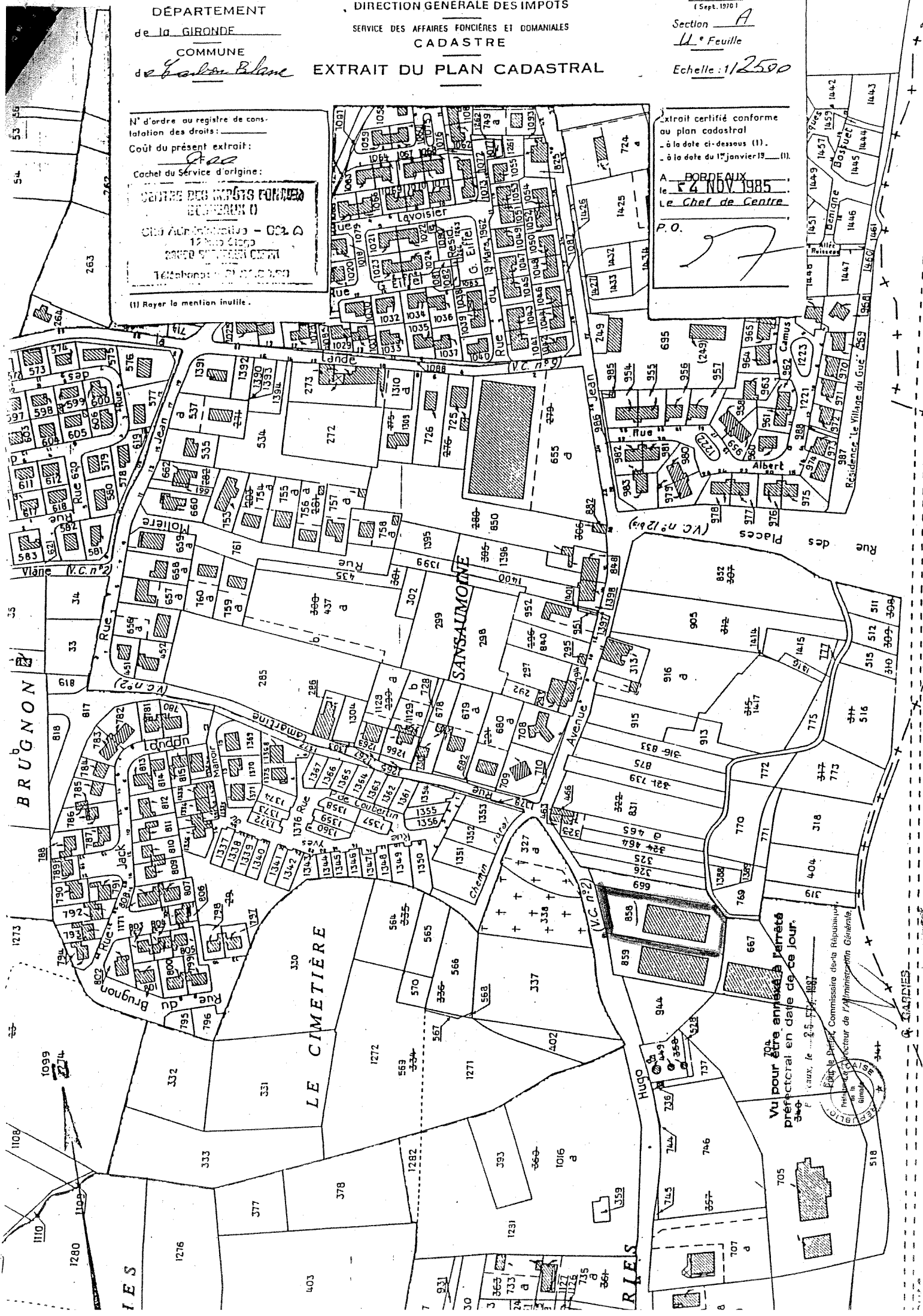
**CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
BOURNAIS (D)**  
C/O A. ADRIANOVIC - 001 D  
12 Rue Giono  
33000 BORDEAUX CENTRE  
Téléphone: 01 33 63 23 23

(1) Rayer la mention inutile.

xiroit certifié conforme  
au plan cadastral  
à la date ci-dessous (1).  
à la date du 1<sup>er</sup> janvier 19... (1).

A BORDEAUX  
le 24 NOV 1985  
Le Chef de Centre

P.O.  
*[Signature]*



Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral en date de ce jour.  
Le Directeur, Commissaire de la République  
de l'Administration Générale

